

Résultats des mesures semi continues

Les éléments contrôlés selon l'arrêté ministériel du 20/09/2002	Période de prélèvement	Résultats des prélèvements	
Dioxines et Furanes Seuil réglementaire < 0,1 ng – I-TEQ/Nm³	Année 2019	Ligne 1 ng – I-TEQ/Nm³	Ligne 2 ng – I-TEQ/Nm³
	24 décembre. – 21 janvier	0,00055	0,00048
	21 janvier. – 18 février	0,0003	0,0006
	18 février. – 18 mars	0,0009	0,0005
	18 mars. – 15 avril	0,0004	0,0006
	15 avril. – 13 mai	0,0008	0,0006
	13 mai. – 11 juin	0,0007	0,0008
	11 juin. – 8 juillet	0,0010	0,0012
	8 juillet. – 5 août	0.0007	0.00025
	5 août. – 2 septembre	0,0016	0,001
	2 septembre. – 30 septembre	0,0087	0,0005
	30 septembre. – 28 octobre	0,001	0,0004
	28 octobre. – 25 novembre	0,0018	0,0003
	25 novembre. – 23 décembre	0,001	0,001





